

ACTUALITÉS CONCOURS 2020

17.07.2020 | DNSPM & Master | Les résultats du concours d'entrée en *DNSPM* et *Master Improvisation et création musicale* sont en ligne.

10.07.2020 | DNSPM | Les résultats du concours d'entrée en DNSPM seront publiés à partir du 16 juillet sur ce site.

29.06.2020 | DNSPM Interprète - Jazz et musiques improvisées | L'ordre de passage selon les nouvelles modalités est en ligne.

17.06.2020 | DNSPM Interprète - Classique à contemporain, DNSPM Création | L'ordre de passage selon les nouvelles modalités est en ligne.

04.06.2020 | Concours Danse | Covid-19 | Les résultats des épreuves d'admissibilité sont publiés (Danse Jazz / Résultats).

13.05.2020 | Concours Musique | Covid-19 | Modalités d'admission exceptionnelles

Les concours DNSPM, DNSPM/DE et Master Improvisation création musicale se dérouleront à **distance**.

Candidats qui devaient passer un concours annulé en raison du confinement

Les concours musique DNSPM et DNSPM/DE Piano accompagnement qui n'ont pas pu se dérouler au moment du confinement auront lieu dans les meilleurs délais, et dans la première quinzaine de juillet au plus tard. En raison de la situation sanitaire exceptionnelle, ces concours d'entrée se dérouleront **à distance** et non en présentiel.

Les dates et les modalités de ces concours seront communiquées dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves, suivant l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de

l'épidémie de covid-19.

Candidats qui se sont inscrits au concours d'entrée en Master Improvisation création musicale

Le concours d'entrée en Master Improvisation et création musicale, initialement prévu le 12 juin, aura lieu dans les meilleurs délais, et dans la première quinzaine de juillet au plus tard. En raison de la situation sanitaire exceptionnelle, ces concours d'entrée se dérouleront **à distance** et non en présentiel.

Les dates et les modalités de ce concours seront communiquées dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves, suivant l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19. La liste des admis à concourir sera publiée à partir du 25 mai.

Candidats ayant déjà participé à l'ensemble des épreuves avant le confinement

Les candidats des concours DNSPM qui ont déjà participé, avant le confinement, à l'ensemble des épreuves du concours auquel ils participent, ne devront pas repasser les épreuves en juillet.

Résultats de l'ensemble des concours

Les résultats de l'ensemble des concours musique seront communiqués à l'ensemble des candidats de ces concours lorsque toutes les épreuves par discipline auront eu lieu, à partir de la mi-juillet et avant la fin juillet.

Candidats admis à concourir sous réserve de l'obtention du DEM/DNOP

Soucieux d'une égalité de traitement à l'échelle nationale, les établissements d'enseignement supérieur spectacle vivant de l'ANESCAS (Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique arts de la scène) s'engagent à accepter l'inscription à leurs examens et concours d'entrée pour l'année 2020/21, des candidats empêchés par la crise sanitaire d'obtenir un DEM/DNOP. Le résultat de ces étudiants à ces examens ou concours déterminera seul leur entrée dans les cycles supérieurs concernés.

Nous reviendrons vers l'ensemble des candidats dès que nous aurons des éléments précis à vous communiquer.

07.05.2020 | Concours Danse | Covid-19 | Modalités d'admission exceptionnelles

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle, le concours d'entrée DNSP danse jazz se déroulera à distance et non en présentiel. Le département danse est à votre écoute et à votre disposition par mail (assistant.danse@pspbb.fr et nathalie.moreno@paris.fr) pour toutes questions sur ces modalités et cela à chaque étape du processus.

[-> Consultez les nouvelles modalités d'admission.](#)

05.05.2020 | Concours Musique | Les concours DNSPM et DNSPM/DE Piano

accompagnement qui n'ont pas pu se dérouler au moment du confinement auront lieu au début du mois de juillet, sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

Le concours d'entrée en Master Improvisation et création musicale, initialement prévu le 12 juin, est également reporté au début du mois de juillet, sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

La liste des admis à concourir sera publiée à partir du 25 mai.

Les candidats des concours DNSPM qui ont déjà participé, avant le confinement, à l'ensemble des épreuves du concours auquel ils participent, ne devront pas repasser les épreuves en juillet.

Les résultats de l'ensemble des concours musique seront communiqués à l'ensemble des candidats de ces concours lorsque toutes les épreuves par discipline auront eu lieu, à partir de la mi-juillet et avant la fin juillet.

Nous reviendrons vers l'ensemble des candidats dès que nous aurons des éléments précis à vous communiquer.

En vous remerciant pour votre compréhension et votre patience.

07.04.2020 | Concours Musique DNSPM Classique à contemporain / Musique Ancienne / Direction / Création | Conformément aux annonces gouvernementales publiées via le communiqué du 24 mars du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, l'épreuve de Musicologie à la Sorbonne du 25 avril 2020 est annulée. L'admission des candidats en DNSPM / Licence de Musicologie Parcours PSPBB Sorbonne se fera donc à titre exceptionnel en 2020 uniquement sur les résultats des autres épreuves du concours.

31.03.2020 | Concours Danse | La liste d'admis à concourir est publiée.
Le concours est reporté, les nouvelles dates sont à confirmer.

24/03/2020 | Concours Master Improvisation et création musicale | Candidats : envoyez votre dossier d'inscription au concours par mail à l'adresse contact@pspbb.fr.

05.03.2020 | Concours Musique | DNSPM | La liste des admis à concourir (parcours Jazz et musiques improvisées et Musiques actuelles amplifiées) est publiée.
Consultez les résultats [ici](#).

02.03.2020 | Concours Musique | DNSPM - Interprète | L'ordre de passage des épreuves du concours d'entrée en *DNSPM Interprète - Classique à contemporain* a été modifié.

12.02.2020 | Concours Musique | DNSPM - Interprète | L'ordre de passage des épreuves du concours d'entrée en *DNSPM Interprète - Classique à contemporain* est publié.
Consultez les ordres de passage [ici](#).

12.02.2020 | Concours Musique | DNSPM et Master | Le planning général des épreuves est publié.

05.02.2020 | Concours Musique | DNSPM | Les listes d'admis à concourir sont publiées (Classique à contemporain / Piano accompagnement+DE / Musique ancienne / Création / Direction).
Consultez les résultats [ici](#).

05.02.2020 | COVID-19 - MODIFICATION DU 07/04/2020 | Concours Musique (DNSPM sauf Jazz et Musiques actuelles)

ÉPREUVE ÉCRITE SORBONNE

ANNULÉE | MESURES COVID-19

Doivent impérativement se présenter à cette épreuve :

-> Tous les candidats à l'entrée en DNSPM admis à concourir (sauf jazz et musiques actuelles), à l'exception de ceux ayant déjà validé au moins un semestre de licence de musicologie dans une université française (sur présentation des justificatifs) et des candidats d'un niveau scolaire inférieur à la terminale admis à concourir par la commission de dérogation.

Lieu : **Centre universitaire Clignancourt** (2, rue Francis de Croisset - 75018 PARIS)

Date : **Samedi 25 avril**

Heure : **10h**

-> Se présenter 20 min. avant le début de l'épreuve muni d'une pièce d'identité (obligatoire) et de la

convention envoyée par mail par le PSPBB.

02.12.2019 | Concours Musique DNSPM

La liste des morceaux imposés par discipline (classique à contemporain et musique ancienne) est publiée.

30.10.2019 | Concours Théâtre (ESAD)

En prévision des grèves du mois de décembre, nous remercions tous ceux qui le peuvent de scanner et envoyer par mail une partie du dossier d'inscription (page 1,2 et 3, et annexe 2) à l'adresse mail : catherine.leroux@paris.fr avant de le poster (date limite 16 Décembre 2019).

Cela nous permettra d'assurer au mieux les convocations bien que seule la réception postale du dossier complet avec le règlement permettra de valider l'inscription.

29.10.2019 | Concours Musique, Théâtre (ESAD), Danse Étudiants étrangers | Date limite de remise des dossiers de demande d'admission préalable (DAP) : 17 janvier 2020

Pour s'inscrire en première année de licence dans une université française, une demande d'admission préalable (DAP) est obligatoire pour les étrangers titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires.

Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez dans votre pays, vous devrez remplir le dossier blanc téléchargeable dans cette page -> [https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24144/\[dossier-blanc\]-demande-admission-prealable-inscription-premier-cycle.html](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24144/[dossier-blanc]-demande-admission-prealable-inscription-premier-cycle.html)

Si vous êtes étudiant étranger et que vous résidez en France, vous devrez remplir le dossier vert téléchargeable dans cette page -> <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24146/-dossier-vert-demande-prealable-a-une-inscription-en-premier-cycle.html>

Ouverture de la procédure : 1er novembre 2019 | Date limite de remise des dossiers : 17 janvier 2020